

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : BASTIA

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3^e voie

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encré foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encré claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Prefecture X

00 Allée de Y

0000 VILLE

A Marseille, le 17 novembre 2020

Affaire suivie par : Madame W,
Charge de mission

NOTE A L'ATTENTION DU PREFOURATEUR DU SGC

Objet : la forme territoriale de l'Etat et création du Secrétariat Général Commun des services départementaux.

Référence : Circulaire du 26/07/18 relative à l'organisation territoriale des services publics
+ Circulaire du 02/08/19 relative à la constitution de SGC

PJ : 2

La circulaire du Premier Ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat tend à accentuer la volonté forte du Gouvernement de continuer son plan de déconcentration et de géoorganisation des administrations centrales qui a été lancé, il y a 35 ans. L'organisation territoriale de l'Etat est un enjeu majeur pour le Gouvernement.

Afin d'engager le chantier de transformation de ladite organisation territoriale, il a été décidé (cf. circulaire du 02.08.2019) de constituer des Secrétariats Généraux Communs aux préfectures et aux directions départementales. La circulaire relative à la constitution

de SGC du 02 Août 2019, en précise les termes et les actions à mettre en place pour la création des SGC. Ces SGC devront changer des fonctions supports communes aux préfectures et aux Directions Départementales Interministérielles. En raison de la crise sanitaire actuelle, la création des SGC prévue au 30 juin 2020 a été reportée au 1^{er} janvier 2021.

Dans un premier temps, je reviendrais sur les enjeux de la réforme de l'organisation territoriale pour appréhender dans un second temps les éléments de la mise en place des SGC.

Enfin, je vous proposerais un bilan à mi-parcours de la création des SGC ainsi qu'un plan d'action Ressources Humaines.

I. Les enjeux de la réforme territoriale de l'Etat

I.a) Mieux répondre aux attentes des citoyens et des agents

Le décret du 07 mai 2015 relative à la charte de la déconcentration rappelle le principe de mutualisation des moyens des services déconcentrés. L'enjeu est d'assurer un meilleur service au plus près des citoyens et des agents. L'objectif est de rendre les services de l'Etat accessibles à tous en rendant un service simple et rapide aux citoyens. Les agents qui auront la charge d'assurer cesdits services devront être opérationnels ; ce qui sera possible en confortant leur professionnalisation. D'une manière générale, il s'agit là d'assurer que chaque mission publique soit ~~soit~~ effectuée dans les meilleures conditions. Les citoyens bénéficieront d'un meilleur service public et les agents verront leur engagement au service de la collectivité pleinement reconnu.

I. b) Renforcer l'efficacité de l'Etat

L'évolution de l'organisation et du fonctionnement des services dans une logique de déconcentration et de mutualisation permettrait de renforcer l'efficacité de l'Etat, en laissant la possibilité à plus de scénarios dans l'organisation des services départementaux.

L'enjeu est de laisser la possibilité aux autorités départementales déconcentrées de s'appuyer sur des services supports de sorte à ce qu'elles puissent se mobiliser dans la recherche de compétences spécifiques. Cette mutualisation des services paraît donc nécessaire pour permettre une offre de service variée et complète.

Renforcer l'efficacité de l'Etat passe par la mutualisation et donc est confortée par la réforme territoriale de l'Etat.

II. Mise en place des Secrétariats Généraux Communs

II.a) L'aspect budgétaire

La mise en place des SGC est subordonnée à un programme budgétaire unique. À ce jour, la loi de finance 2020 a permis la création du programme 354 qui regroupe les programmes budgétaires 333 et 307 qui étaient consacrés aux moyens de fonctionnement des Directions Régionales, des Directions Départementales Interministérielle et des préfectures. Les SGC reposent donc sur un programme unique. Cela consiste en un élément important relatif à la mise en place des SGC.

II.b) Moyens consacrés aux fonctions métiers

Les responsables des services déconcentrés doivent pouvoir avec la mise en place des SGC consacrer plus de temps à la conduite des politiques publiques ; pour ce faire le Premier Ministre a décidé d'allouer la moitié des gains obtenus grâce à la mutualisation des services au travers des SGC, à la

réserve régionale d'emploi. Cela permettra le redéploiement vers les fonctions métiers.

II.c) les aspects logistique de cette mutualisation

Le lieu d'implantation du SGC devra être choisi dans un souci de rapprochement cohérent des agents du SGC. En effet, cet élément doit être étudié en réfléchissant à la possibilité d'installer sur un seul et même site l'ensemble des agents.

III. Etat d'avancement de la mise en place des SGC

BILAN À MI-PARCOURS

ACTIONS À MENER	FAIT	EN COURS	OBSERVATIONS
• Etablir les missions précises du SGC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Evaluation des mutualisations existantes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Recherche de nouvel axe de mutualisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Description des liens hiérarchiques et fonctionnels	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Fixer à disposition d'une cartographie et une description des processus - SGC	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
• Projet de contrat de service	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Etablir les règles de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Organigramme du SGC	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
• Recrutement des agents et des responsables de service	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

IV. Plan d'Action RHACCOMPAGNEMENT RESSOURCES HUMAINESMOBILITÉSFonctionnelles

Cet accompagnement permet de poser en les agents en apportant des réponses claires.

- Faire un point sur leur situation,
- Un projet de mobilité ou de reconversion : des conseils mobilités carrières sont à la disposition des agents.
- Chaque situation individuelle sera apportée une réponse
- Accompagnement collectif
- Géolocalisation des risques psychosociaux.

Géographiques

Dispositifs spécifiques prévus pour faciliter la mobilité géographique des agents et de leur famille.

PLAN DE FORMATION (plan spécial)

Il s'agit de permettre aux agents de se projeter dans leur nouvelle affectation : (formations dès la prise de poste) :

- Plan de formation porté par le Ministère de l'intérieur.
- Expertise de la PFRH (conseil en formation)
- Actions de formation sous différentes formes : à distance, présentielles.

6.18..

2

7.13.

